

## 1. Décision politique, puis économique.

Lorsque M Sarkozy a lancé au congrès son opération de COM sur le thème du « grand emprunt », c'était dans la lignée des grands emprunts de l'après-guerre, Pinay, Giscard et autres avec un discours quasi-Churchillien.

Cet emprunt se voyait populaire, quasi plébiscitaire, mais les milieux industriels et financiers toujours à l'affût d'opportunités ne s'y sont pas trompés et ont repris le projet à leur compte..

A un grand emprunt populaire promis à un grand « flop » on semble avoir préféré le recours classique au marché financier : à court terme le montant de la dette supplémentaire induite sera probablement limité à 35 milliards d'€, complétée par une participation directe de l'industrie, à hauteur estimée de 25 milliards le tout bien entendu au bénéfice du développement de la dite industrie, plus de la moitié de l'investissement étant ainsi à charge des contribuables de demain. Le taux risque d'être modéré (2 à 4,5% suivant la durée disent les journaux mais ce n'est pas le plus important.

*Une analyse plus fouillée montre une convergence parfaite avec la poursuite de l'agenda de Lisbonne lancé en 2000 que la commission européenne vient précisément de relancer, le 24 novembre par une consultation sur la stratégie de Lisbonne post-2010, et ce n'est évidemment pas un hasard.*

## 2. Une commission diversifiée

Dans deux lettres de mission adressées à MM Juppé et Rocard le 6 juillet dernier, le président de la République a confié à ces deux personnages le soin de nommer et conduire une commission chargée de définir les priorités du grand emprunt devant préparer l'avenir de la France.

Cette commission est composée de 27 membres éminents (22 ?), un mélange étonnant (ou détonnant ?) de sommités universitaires, de délégués de sociétés de « benchmarking<sup>1</sup> » travaillant usuellement pour Veolia, EADS et EDF (paradigmes et coatera), de groupements financiers internationaux (Fimalac), ou encore de l'incontournable et célèbre Nicole Nota, patronne de VIGEO, agence de notation sociale et environnementale, sans oublier AREVA et la fondation Nicolas Hulot.

Cette commission n'a évidemment pas travaillé dans une bulle isolée et a bénéficié de concours extérieurs. D'après le rapport lui-même la Commission et ses présidents ont auditionné plus de deux cents acteurs et ont examiné plus de trois cents contributions écrites.

### 2.1. Un séminaire numérique grand emprunt

A noter les contributions notables de tous les grands acteurs industriels des TIC (Techniques de l'information et de la communication) dans le « séminaire numérique grand emprunt » organisé par NKM (Natalie Kosciusko Morizet) et patronnée par le premier ministre « imself ». Ce séminaire a évidemment conclu à l'ardente nécessité de financer dans le grand emprunt national les trois axes du développement de l'économie numérique, celui des infrastructures et des réseaux, puis celui des équipements et des outils, et celui, enfin, des contenus et des usages, autrement dit le réseau

---

<sup>1</sup> Analyse des pratiques concurrentes au service d'une entreprise.

numérique à très haut débit, l'industrie électronique micro électronique et nanométrique, enfin la généralisation quasi-exclusive de la communication numérique sur support internet, notamment pour l'accès aux services publics, (ce qui est un autre moyen d'en dénaturer la mission : NDLR).

## **2.2. Site Internet emprunt national 2010**

A l'annonce de cet emprunt, 40 entreprises de l'électronique, des logiciels, de l'électricité, des télécommunications, et des services en ligne se sont regroupées pour ouvrir un site internet <http://www.emprunt-national-2010.fr/> pour expliquer au gouvernement, et à la commission Juppé-Rocard quoi faire du montant de l'emprunt, évidemment dans l'intérêt de la France.

Le crédo de cette association lobbyiste qui s'assume s'appuie sur un document récent : Stratégie nationale de recherche et d'innovation 2009 signé Valerie Pecresse, Ministre de l'enseignement et de la recherche scientifique, laquelle, façon sans doute de renvoyer l'ascenseur, vient d'annoncer il y a une semaine son intention d'ouvrir sur le site internet de l'Agence Nationale de Recherche (ANR ex ANVAR) un espace ouvert aux entreprises qui pourraient librement y proposer des projets en matière de R&D que les pouvoirs publics pourraient soutenir, financer ... ou prendre en charge.

Sur ce site sont regroupées les propositions de L'Association Française des Editeurs de Logiciels (AFDEL), du MEDEF, de l'UMP, du « Nouveau Centre », du Groupe des Fédérations Industrielles (GFI), de la CGPME, de l'Union des Industries Chimiques (UIC), du SITELESC, syndicat professionnel de tous les acteurs de la chaîne de valeur de la microélectronique (30 entreprises adhérentes, 4 milliards de CA cumulé) en liaison avec la FIEEC (fédération des industriels de l'électronique, de l'électrique et de la communication), du syndicat national du jeu vidéo, de *Alliance TICS* (l'Union Professionnelle des industries des technologies de l'information, de la communication et des services ...) et même de la CFE-CGC.

## **2.3. Les exclus**

Petite surprise, les lobbyistes grand format des industries « lourdes » comme PSA, EADS, SAFRAN, et quelques autres seraient exclus du domaine prioritaire, sauf dans des secteurs particuliers (technologies innovantes, véhicules propres, techniques médicales nouvelles et concurrentielles ...) mais le rapport Rocard-Juppé s'en explique : Il existe d'autres moyens que l'emprunt pour arroser ces industries. Les fonctionnaires sont aussi exclus : pas question de financer des emplois de fonctionnaires avec l'emprunt !

# **3. Le rapport Juppé-Rocard**

Sans surprises, le rapport s'inspire sans s'en écarter beaucoup des propositions ci-dessus mentionnées. La philosophie générale s'inscrit dans un partenariat public-privé et éventuellement université systématique, préconisant la création de « pôles géographiques d'excellence » regroupant les 3 entités et un financement public chaque fois que les conditions de retour sur investissement sont insuffisantes pour assurer un intérêt à l'investissement privé.

## **3.1 7 axes de priorité**

Axe 1 : Soutenir l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation

Axe 2 : Favoriser le développement de PME innovantes

Axe 3 : Accélérer le développement des sciences du vivant

Axe 4 : Développer les énergies décarbonées et l'efficacité dans la gestion des ressources

Axe 5 : Faire émerger la ville de demain

Axe 6 : Inventer la mobilité du futur

Axe 7 : Investir dans la société numérique

### **3.2 Premier axe : Soutenir l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation**

Soutenir la transformation d'un nombre limité (cinq à dix) de groupements d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche (indépendamment de leur statut : universités, grandes écoles, fondations de coopération scientifique...) en institutions pluridisciplinaires de dimension et de réputation mondiales, avec l'objectif de les faire figurer dans les cinquante premiers des différents classements mondiaux et du futur classement européen, et d'en faire entrer deux dans les vingt premiers. Dans les « poles d'excellence » l'équipement en équipements de recherche et en doctorants, au RSI nul ou lent serait à la charge du publis, mais sur des orientations industrielles pilotées par les entreprises.

*On voit là l'obsession constante de Valerie Pécresse et du gouvernement : C'est la voie des universités autonomes liées aux groupes industriels publics ou privés sur le modèle des technopoles grenobloises. C'est tout à fait conforme au processus de Bologne mais la concurrence se limitera aux niveaux d'université : Les entreprises associées étant toujours des multinationales (STMicroelectronics, Philips, Motorola...) ce sont elles finalement qui définiront les programmes de recherche et les orientations : Perte totale du contrôle public et situation comme dans les nanotechnologies de développements incontrôlés et déviants.  
Montant prévu : 16 M€. C'est le « gros morceau du projet*

### **3.3 2ème axe : Favoriser le développement de PME innovantes**

#### **Objectif principal :**

Mettre en place un fonds d'amorçage pour accompagner la création de PME innovantes dans les secteurs prioritaires définis par la SNRI :

- la santé, l'alimentation et les biotechnologies ;
- l'information, la communication et les nanotechnologies ;
- l'urgence environnementale et les écotechnologies ;

#### **Rappel au principe :**

La logique de partenariats public-privé est à privilégier, dès lors que la présence au capital de PME d'un acteur renommé ou de financements publics est de nature à rassurer des co-investisseurs et à réduire le coût de financement des projets innovants.

*A voir les cibles visées, ce n'est pas la PME de production créatrice d'emplois qui est visée, ni même l'entreprise à haute technicité mais toujours le même secteur des bio et nanotechnologies plus prometteuses en rapports financiers dans un monde où la main d'œuvre et les matières premières vont devenir chères. C'est un élément complémentaire à l'axe 1.*

Montant prévu 2 m€ : Pas de vraie portée économique hors des « pôles d'excellence ».

### **3.3. 3ème axe : Accélérer le développement des sciences du vivant**

La Commission propose d'une part de rassembler les acteurs publics et privés du secteur agricole, agroalimentaire et biotechnologique, dans le but de développer des projets et équipements scientifiques, ainsi que des plateformes technologiques de démonstration de biotechnologies innovantes. Une dotation de 1 Md€, consommable à hauteur de 10 % par an, permettrait de financer de tels projets, conjointement avec des investisseurs privés, sur la base d'appels à projets compétitifs

Un axe à surveiller particulièrement car rédigé de façon très ambiguë et n'excluant pas des participations public-privé sur les OGM en plein champ notamment sous des prétextes médicaux.  
Montant prévu : 1 M€ consommable ... c'est à dire certaines formes de subvention.

### **3.4 4ème axe : Développer les énergies décarbonnées et l'efficacité dans la gestion**

La Commission propose d'identifier un acteur public dédié au développement de solutions énergétiques décarbonnées, qui permette à la France de rassembler ses forces et ses compétences pour atteindre ses objectifs écologiques ambitieux. La Commission propose, par ailleurs, de soutenir le développement des technologies énergétiques décarbonnées et de l'économie du recyclage en agissant dans une double logique de projets et de lieux d'excellence.

*La proposition est vague et un peu bateau (il ne pouvait pas ne pas y avoir ce sujet dans le texte) mais l'idée d'un organisme ayant la personnalité juridique et de contrôle public n'est pas sans intérêt.*

**Financement public prévu 3,5 M€**

### **3.5 5ème axe : Faire émerger la ville de demain**

La transformation des politiques urbaines pour les rendre davantage compatibles avec un développement soucieux des équilibres environnementaux et de l'égalité sociale suppose d'inventer de nouvelles solutions technologiques et repose sur un effort d'investissement important et de longue durée, que le secteur privé, seul, ne peut pas assurer. L'urgence environnementale et sociale porte une exigence de mobilisation rapide de tous les moyens et compétences à laquelle l'emprunt national peut répondre.

*C'est presque mot pour mot le programme de la FIEC (fédération de l'industrie européenne de construction) proposé à Bruxelles et de ses fédérations françaises associées FFB et FNTP. Avec des normes de construction en évolution « climatique » le secteur est porteur.*

**Financement public prévu : 4,5 M€**

### **3.6 6ème axe : Inventer la mobilité du futur**

*2 aspects : celui de la « voiture propre » ou les constructeurs lobbient pour se faire payer les investissements, et l'aspect un peu téléphoné sur « développer l'industrie aéronautique et spatiale » qui couvre une réelle difficulté de financement par le privé des projets rentables à long terme et que l'Europe prisonnière de son libéralisme primaire ne sait pas financer. Exemple : Galileo toujours au ralenti.*

**Financement prévu 1 M€ pour l'automobile et 2 M€ pour l'aéronautique.**

### **3.7 7ème axe : Investir dans la société numérique**

C'est de loin avec le premier axe celui porteur du plus de conséquences sociales. Le premier objectif vise à favoriser la croissance de réseaux à très haut débit, c'est de la subvention pour investissements à RSI lent, le second tend à généraliser les applications et à rendre la citoyenneté dépendante du réseau : Big Brother est en route et c'est le plus dangereux.

*Une bonne proposition de créer une agence nationale, à condition qu'elle soit d'autorité publique. Un vrai danger de laisser se développer le tout informatique et de vider les comptoirs de leurs communicants humains.*

**Financement prévu 4 M€ dont la moitié risque de se retrouver soutien aux projets industriels dans les « pôles d'excellence ».**

## **4. La véritable dette pour les générations futures**

C'est celle d'un monde sans médiateurs publics, d'un système qui au delà même du profit et des inégalités continue à supprimer tous les régulateurs humains de l'activité économique et forme des générations sans esprit critique, dans l'esprit de l'agenda de Lisbonne qui vient d'être officiellement relancé pour 15 ans de plus.